



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 mars 2012  
Français  
Original : anglais

**Soixante-septième session**  
Point 131 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

**Deuxième volet : plan-programme biennal**

### **Programme 18** **Développement économique et social en Amérique latine** **et dans les Caraïbes**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
Orientation générale . . . . .	3
Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales . . . . .	8
Sous-programme 2. Production et innovation . . . . .	11
Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance . . . . .	13
Sous-programme 4. Financement du développement . . . . .	14
Sous-programme 5. Développement social et égalité sociale . . . . .	16
Sous-programme 6. Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional . . . . .	18
Sous-programme 7. Population et développement . . . . .	20
Sous-programme 8. Développement durable et établissements humains . . . . .	22
Sous-programme 9. Ressources naturelles et infrastructures . . . . .	25
Sous-programme 10. Planification de l'administration publique . . . . .	27
Sous-programme 11. Statistiques . . . . .	29

\* A/67/50.

12-26489 (F) 260412 270412



Merci de recycler 

Sous-programme 12. Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine. . . . .	32
Sous-programme 13. Activités sous-régionales dans les Caraïbes . . . . .	34
Textes portant autorisation de l'ensemble des sous-programmes . . . . .	36

## Orientation générale

18.1 L'objectif d'ensemble du programme est de promouvoir un développement économique et social écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce à la coopération internationale, en entreprenant des recherches et des analyses approfondies des processus de développement et en fournissant aux États membres les services de coopération nécessaires sur les plans normatif et opérationnel ainsi que des services de coopération technique afin d'appuyer les efforts de développement menés sur le plan régional.

18.2 Le programme, dont l'exécution incombe à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (« la Commission ») a pour fondement la résolution 106 (VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil a créé la Commission afin de contribuer au développement social et économique de la région et de coordonner les mesures adoptées à cette fin ainsi que de resserrer les relations économiques des pays de la région, tant entre eux qu'avec les autres pays du monde. En 1996, par sa résolution 553 (XXVI), le Conseil économique et social a chargé la Commission, entre autres, de collaborer avec les États membres afin d'analyser le processus de formulation, d'évaluation et de suivi des politiques de développement ainsi que de fournir des services opérationnels, des informations spécialisées, des services consultatifs, des services de formation et un appui à la coopération régionale et internationale.

18.3 La Commission continuera de poursuivre les principaux objectifs communs à toutes les commissions régionales, de concourir à la réalisation du programme de développement de l'Organisation des Nations Unies, d'encourager l'intégration économique aux échelons sous-régional et régional, de promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés sur le plan international au-delà de 2015, dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement, et de promouvoir le développement durable en aidant à combler le fossé qui sépare les pays de la région, entre eux et des pays industrialisés, sur les plans économique, social et environnemental.

18.4 Pour atteindre ces objectifs, la Commission continuera de répondre aux besoins des pays de la région. Pour ce faire, elle devra organiser et faciliter la recherche d'un consensus sur le plan régional, contribuer à la formulation de politiques publiques afin de répondre aux enjeux auxquels la région fait face, et encadrer et promouvoir le dialogue multilatéral, la mise en commun des connaissances et la création de réseaux aux échelons mondial, régional et sous-régional. La Commission favorisera la coopération intrarégionale et interrégionale entre les commissions régionales et collaborera avec d'autres organisations régionales, en particulier les organismes des Nations Unies.

18.5 La stratégie d'ensemble élaborée par la Commission pour atteindre les objectifs du programme est axée autour de 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires, qui seront exécutés selon une approche intégrée et pluridisciplinaire. Pour établir le présent plan-programme biennal, on a tenu compte du fait que le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 était fondé sur les priorités et accords découlant des grandes conférences et des réunions au sommet tenues dans les domaines économique, social et environnemental sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, y compris ceux découlant de la Déclaration de Millénaire, du Document final du Sommet mondial de 2005 et des sommets

régionaux et sous-régionaux. On a veillé en particulier à faire ressortir la stratégie de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des 13 sous-programmes du présent plan-programme biennal.

18.6 Pendant la période 2010-2011, les économies d'Amérique latine et des Caraïbes ont continué de se redresser après la crise financière et économique mondiale dont les retombées ont touché toute la région pendant le deuxième semestre de 2008 et en 2009. Après un repli en 2009, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 5,9 % en Amérique latine et dans les Caraïbes en 2010 et devrait encore gagner 4,3 % en 2011, soit moins qu'en 2010, quoique ces augmentations varient d'un pays à l'autre, comme toujours dans la région. Le redressement amorcé à la fin de 2009 qui, contre toute attente, a pris de l'envergure en 2010, a cédé la place à une véritable phase d'expansion sans précédent dans le monde, emmenée par les politiques macroéconomiques appliquées par les pays de la région. La reprise s'est poursuivie en 2011, même si la croissance économique se relâche du fait de facteurs tant internes qu'externes. Le fléchissement de la croissance régionale s'est accentué au second semestre sous l'effet du tassement des exportations, du recul des prix des principaux produits d'exportation de la région – qui restent malgré tout à des niveaux exceptionnellement élevés – et la diminution de la demande intérieure. Selon les prévisions, le PIB régional par habitant devrait progresser de 3,7 % en 2012, compte non tenu, d'une part, de la dégradation de la conjoncture extérieure et, d'autre part, des problèmes complexes que les autorités publiques auront à résoudre du fait de l'incertitude entourant l'évolution d'un certain nombre de variables macroéconomiques.

18.7 Les grands indicateurs synthétiques montrent que la faible croissance des pays industrialisés commence à entraver l'essor des principaux pays émergents. Si ces tendances se poursuivent, les exportations régionales à destination de l'Europe et des États-Unis ralentiront en 2012 et 2013, ce qui compromettrait la croissance induite par les exportations dans les pays fortement tributaires de ces marchés. Si la croissance ralentit dans les pays émergents et que les pays industrialisés perdent encore de la vigueur, les prix internationaux des produits de base pourraient baisser, pesant ainsi sur la balance commerciale et sur la balance des opérations courantes des exportateurs nets de produits de base. Cette situation poserait un certain nombre de risques et de difficultés, que ce soit à court, à moyen ou à long terme. Les turbulences économiques et le fort taux de chômage que connaissent les pays industrialisés pourraient faire ressurgir le protectionnisme et ébranler les nouvelles initiatives répondant aux enjeux de la mondialisation, comme la conclusion du Cycle de Doha ainsi que les débats concernant la création d'une nouvelle architecture financière internationale et d'un nouvel instrument de réduction mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Tout cela augure une très grande incertitude pour 2012, raison pour laquelle les pays d'Amérique latine et des Caraïbes devront faire preuve de la plus grande prudence macroéconomique. Aussi les pays de la région devront-ils consolider leur politique macroéconomique, assurer la viabilité du compte des opérations extérieures et des comptes publics, renforcer les mesures macroprudentielles relatives aux flux financiers et définir leurs grandes orientations en fonction du comportement à long terme de leurs principales variables économiques. Cette gestion macroprudentielle doit être accompagnée de mesures concertées en vue de renforcer la coopération régionale. Les pays doivent également mettre en place des politiques de stimulation de la productivité pour se

rapprocher de la norme internationale en la matière et élaborer une structure plus dynamique qui servira de moteur à la croissance et au progrès.

18.8 Dans ce contexte, les clivages sociaux dans la région devraient connaître un scénario ambivalent : d'un côté, les tendances négatives structurelles pourraient les creuser, d'un autre, les avancées plus récentes qui ouvrent de nouvelles perspectives de développement pourraient permettre aux pays de lisser les inégalités et de généraliser le bien-être. La pauvreté et les inégalités s'atténuent, en raison principalement des politiques sociales vigoureuses menées par les États, qui visent à protéger l'emploi, à augmenter le revenu du travail et à accroître les transferts publics en faveur des secteurs les plus vulnérables. Selon les estimations, le taux de pauvreté de la région en 2011 était de 30,4 %, y compris un taux d'extrême pauvreté ou d'indigence de 12,8 %. En termes absolus, ces chiffres représentent 174 millions de pauvres, dont 73 millions d'indigents. Ils montrent qu'au lendemain de la crise de 2009, la reprise économique a rejailli (au moins en partie) sur les indicateurs de pauvreté.

18.9 Les écarts de productivité restent figés et la mobilité sociale est toujours limitée dans certains groupes des secteurs à faible productivité (en particulier les femmes appartenant à des groupes socioéconomiques à faible revenu), dont le revenu n'a pas progressé. La fécondité périclète, les familles moins nombreuses pouvant ainsi espérer jouir de meilleures conditions de vie. Mais les taux de fécondité restent liés au milieu socioéconomique et au niveau d'instruction. Ainsi, les ménages pauvres ont des taux de fécondité plus élevés. En outre, le taux de fécondité chez les adolescentes a baissé à un rythme bien plus modéré que le taux de fécondité global. Bon nombre de pays de la région avaient même vu ce taux augmenter dans les années 90, alors que le taux de fécondité global avait sensiblement reculé. Les inégalités en matière de fécondité entre les groupes présentant des niveaux d'instruction différents sont en général particulièrement marquées dans le cas des mères adolescentes. Ces dernières années, les gouvernements ont augmenté les dépenses sociales et renforcé la protection sociale pour atténuer les répercussions de la crise de 2008-2009 sur les groupes les plus vulnérables. Il n'en reste pas moins que les systèmes de protection sociale de la région sont loin d'être universels et présentent des lacunes qui font que les groupes vulnérables et certaines couches sociales continuent de ne pas y avoir accès. Déjà précaires, les systèmes de protection sociale des pays d'Amérique latine se heurtent à des problèmes énormes dus à la redistribution des richesses, les budgets étant limités et les structures assez rigides, quand il y en a. Toute approche systémique devrait également reposer sur des systèmes de cotisations et sur des politiques ciblées reliant les droits et l'instauration progressive de systèmes de protection véritablement universels et fondés sur la solidarité.

18.10 Enfin, des problèmes mondiaux comme les changements climatiques et la nécessité de mettre au point des technologies à faible consommation de carbone exigent d'appliquer d'urgence de nouvelles stratégies visant à faciliter l'adaptation, à atténuer les répercussions de ces problèmes et à réduire les risques ainsi qu'à améliorer les rendements énergétiques et à stimuler l'utilisation systématique des sources d'énergie renouvelables. Dans le sillage de la crise, le rôle des institutions et la réglementation des marchés doivent être repensés et le rôle de l'État doit être redéfini afin de créer les conditions propices à un développement durable et sans exclusive, de sorte que la région puisse avancer sur la voie d'un développement durable et égalitaire. Pendant la période 2014-2015, il faudra notamment mettre en

œuvre les accords découlant des seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Cancún (Mexique) du 29 novembre au 10 décembre 2010 et à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011.

18.11 En 2010, à la trente-deuxième session de la Commission, les États membres ont adopté un document de synthèse intitulé « L'heure de l'égalité – combler les écarts, ouvrir de nouveaux chemins », qui se veut la synthèse d'un programme d'action en faveur du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ce document propose un projet intégré de développement qui évolue avec son temps, qui tire les enseignements de l'histoire et qui conseille des changements radicaux. Ce projet a ouvert la voie à de nouveaux échanges sur les politiques actuelles et proposées et devrait orienter les travaux de la Commission dans les prochaines années. En 2012, la Commission proposera aux États membres des mesures visant à faire en sorte que les instruments macroéconomiques favorisent l'égalité et un développement durable et productif.

18.12 Étant donné la complexité des processus de réforme dans la région et les besoins très changeants des États membres, la Commission continuera de s'attacher à mener régulièrement les travaux d'analyse utiles et à formuler des recommandations concernant les problèmes de développement. Elle travaillera en étroite collaboration avec les gouvernements des pays de la région et des organismes partenaires pour veiller à ce que les expériences nationales soient prises en compte dans les perspectives régionales, faciliter la comparabilité des données et l'échange de bonnes pratiques, et fournir des services de coopération technique efficaces concernant les problèmes transfrontières qui sont de son ressort.

18.13 Pour relever les défis susmentionnés, la Commission axera son programme de travail pour la période 2014-2015 sur les priorités suivantes :

a) Améliorer la stabilité macroéconomique et renforcer les politiques de réduction de la vulnérabilité et d'atténuation des effets des crises économiques et financières;

b) Faire en sorte que les pays de la région aient davantage accès au financement du développement et renforcer l'architecture financière aux échelons mondial, régional et national;

c) Accroître le potentiel de production de la région et améliorer sa productivité de manière à se rapprocher des pays plus avancés, l'accent étant mis en particulier sur l'innovation et les nouvelles technologies;

d) Améliorer la stature de la région dans l'économie internationale grâce à la promotion des échanges ainsi que l'intégration et la coopération régionales;

e) Promouvoir un pacte social afin d'améliorer l'égalité, de réduire les risques sociaux et de renforcer la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les politiques publiques;

f) Défendre des politiques de développement durable et d'utilisation rationnelle de l'énergie et prendre des mesures pour faire face aux effets des changements climatiques, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, afin de faciliter l'application des politiques en question et réduire ainsi la vulnérabilité dans certains secteurs;

g) Renforcer la gestion publique afin de consolider le rôle de l'État au XXI<sup>e</sup> siècle, en particulier par l'adoption de politiques budgétaires progressistes;

h) Créer de nouvelles institutions chargées de la gestion des questions de portée mondiale et transfrontière et de la fourniture des biens publics sur le plan régional.

18.14 À cette fin, la Commission mènera davantage de programmes d'analyse, d'élaboration de normes, de mobilisation et de renforcement des capacités, afin de favoriser la conception de stratégies et de politiques publiques de développement durable ainsi que le suivi continu de leur application. Les services opérationnels qu'elle fournira dans des domaines comme l'information spécialisée, la coopération technique et la formation favoriseront la coopération, la création de réseaux et l'échange de bonnes pratiques aux échelons sous-régional, régional et international, y compris la coopération Sud-Sud.

18.15 La Commission continuera à assurer un suivi complet et intégré des sommets internationaux d'un point de vue régional, en particulier celui des efforts restant à accomplir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015, et celui du nouveau programme de développement pour la région, qui découlera de la réflexion sur l'après-2015 et des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en 2012. Pour ce faire, la Commission renforcera son rôle de premier plan dans l'organisation des réunions du mécanisme de coordination régionale, qui coordonne le programme de travail de toutes les institutions spécialisées, des fonds et des programmes du système des Nations Unies dans la région et qui relève du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Elle continuera à jouer un rôle actif en vue de renforcer la coordination technique entre toutes les entités participant au Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales.

18.16 La Commission continuera de faire office de secrétariat technique pour diverses initiatives intergouvernementales, comme le Comité plénier, la Conférence statistique des Amériques de la CEPALC, la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Conseil régional de planification de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau, le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, le Comité spécial sur la population et le développement de la CEPALC et le Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes (eLAC 2007).

18.17 Elle poursuivra sa collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ainsi qu'avec les autres institutions interaméricaines et ibéro-américaines et les institutions de Bretton Woods, comme l'Organisation des États américains (OEA), le Secrétariat général ibéro-américain et la Banque interaméricaine de développement (BID).

18.18 En outre, la Commission travaillera en étroite collaboration avec de nouveaux mécanismes régionaux, comme la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), et resserrera ses liens de coopération avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. Par ailleurs, la Commission

renforcera sa collaboration avec les associations du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les groupes de réflexion et les milieux universitaires afin de promouvoir la concertation et de les associer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

18.19 Enfin, la Commission continuera de collaborer avec le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, qui est l'un des principaux mécanismes de portée mondiale à même de garantir la cohérence, en ce qui concerne les domaines thématiques communs, de l'action des entités du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui travaillent sur les questions sociales et économiques.

## **Sous-programme 1**

### **Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales**

---

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer l'intégration régionale et la coopération à l'échelle mondiale pour permettre à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'obtenir une meilleure position dans l'économie mondiale

---

<b>Réalizations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
---	------------------------------

---

a) Amélioration de la capacité des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes à participer aux échanges commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional

a) i) Augmentation du nombre de pays de la région qui, afin de mieux participer aux échanges commerciaux et aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional, ont adopté ou formulé des politiques et des mesures d'intégration commerciale conformes aux recommandations de la Commission

ii) Pourcentage accru de lecteurs reconnaissant l'utilité de l'analyse et des recommandations concernant les politiques commerciales et les stratégies de développement des exportations figurant dans la publication intitulée *Latin America and the Caribbean in the World Economy* (L'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale) et d'autres publications choisies

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes des pays de la région à évaluer l'impact des politiques commerciales et la contribution qu'elles peuvent apporter au développement durable, notamment à la réduction de la pauvreté, à l'égalité des sexes et à l'atténuation du changement climatique

b) i) Nombre accru des pays de la région ayant adopté ou formulé des politiques et des mesures conformes aux recommandations de la Commission concernant l'évaluation des conséquences des échanges commerciaux sur le développement durable et la contribution qu'ils peuvent apporter dans ce domaine

ii) Nombre accru d'institutions publiques et d'organismes privés reconnaissant que les services de coopération technique de la Commission les ont aidés à renforcer leurs capacités dans les domaines des échanges commerciaux et du développement durable

---



## Stratégie

18.20 La responsabilité fonctionnelle de ce sous-programme incombe à la Division du commerce international et de l'intégration, qui s'en acquitte en collaboration avec les bureaux de la Commission à Washington et à Brasilia. Comme ce programme de travail concerne des questions transversales, la Division l'exécutera en collaboration avec les autres sous-programmes de la Commission. La stratégie tiendra spécialement compte des dispositions relatives aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux concernant l'autonomisation des femmes (de manière à intégrer les principes d'équilibre entre les sexes dans le sous-programme), la réduction de la pauvreté et le partenariat mondial pour le développement.

18.21 Le sous-programme vise à donner aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes une meilleure position au sein du commerce et de l'économie mondiaux en renforçant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations. Il aidera les parties prenantes à relever les nouveaux défis présentés par le commerce international, les négociations commerciales, l'intégration régionale et les relations économiques internationales grâce aux analyses qu'il fera et aux recommandations qu'il leur adressera. Ses activités feront la promotion du dialogue politique et de la recherche du consensus. Servant de plate-forme pour diffuser le savoir, proposer des politiques publiques, générer de l'information et créer des bases de données, le sous-programme fournira des services de conseil et de coopération technique afin d'appuyer les actions entreprises par les pays cherchant à acquérir une meilleure position sur le plan commercial et à améliorer leur compétitivité.

18.22 Il englobera neuf domaines d'activité, à savoir :

a) L'ajustement des politiques commerciales aux nouveaux défis de ce XXI<sup>e</sup> siècle : l'innovation et les progrès de la technologie, les services, les chaînes de valorisation mondiales et l'internationalisation des entreprises, les normes applicables au secteur privé et l'atténuation du changement climatique ainsi que leurs relations avec les nouveaux enjeux liés notamment à la sécurité, au marché du travail, à la pauvreté et à la responsabilité sociale des entreprises;

b) La négociation, l'application et la gestion des accords commerciaux et des réglementations multilatérales;

c) L'intégration et la coopération régionales au cours d'une nouvelle étape de développement à l'échelle mondiale : la convergence des accords, les domaines de coopération, l'internationalisation des sociétés privées et les relations avec les autres pays en développement;

d) Les échanges et les investissements Sud-Sud, notamment la place du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde et de la Chine (qu'on appelle les BRIC) et d'autres économies émergentes;

e) Le suivi des évolutions dans la région Asie-Pacifique et la stratégie de l'Amérique latine et des Caraïbes vis-à-vis de cette région, en termes de commerce et d'intégration;

f) La promotion et la diversification des exportations : la coordination interorganismes et la coopération entre le secteur public et le secteur privé, la

modernisation institutionnelle, la facilitation du commerce et les initiatives d'aide pour le commerce ainsi que les pratiques de référence au niveau international;

g) Les liens entre les questions commerciales et des questions sociales comme l'étude des rapports sociaux entre les sexes, la réduction de la pauvreté, la répartition des revenus et la création d'emplois;

h) La mise sur pied de partenariats public-privé visant à développer les exportations et à résoudre les questions liées à la responsabilité sociale des entreprises;

i) Des activités de formation pour améliorer la participation de la région aux chaînes de valorisation et de production à l'échelle régionale et mondiale.

18.23 Le sous-programme répondra aux besoins des parties prenantes en fournissant des informations mises à jour, des analyses et des recommandations pratiques aux décideurs dans les pays de la région, aux institutions du secteur privé et aux autres organisations aux niveaux local, sous-régional et régional. Il continuera de faire l'objet d'une coordination et d'une coopération avec la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation internationale du Travail (OIT), la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Système économique latino-américain, la BID, l'OEA, les commissions régionales des Nations Unies, les banques régionales de développement, les secrétariats des différentes organisations d'intégration régionale et les institutions gouvernementales et entités privées s'intéressant au commerce international et à l'intégration régionale.

18.24 Les produits prévus pour le sous-programme comprennent plusieurs publications, la participation à des séminaires, des ateliers et des réunions ou leur organisation et la fourniture de services de coopération technique aux parties prenantes compétentes, en coopération avec d'autres programmes, organismes ou fonds des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

18.25 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Internet et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## Sous-programme 2 Production et innovation

**Objectif de l'Organisation :** Encourager la convergence de la productivité et l'innovation en Amérique latine et dans les Caraïbes en tenant dûment compte de leur incidence sur le développement durable et de leurs liens avec l'économie mondiale

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
--	-----------------------

<p>a) Renforcement de la capacité des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies pour faire évoluer leur structure de production en se concentrant sur les secteurs les plus innovants et en jetant des ponts entre les sociétés et entre les secteurs</p>	<p>a) i) Augmentation du nombre de politiques ou de mesures adoptés par les pays de la région visant à faire évoluer leurs structures de production conformément aux recommandations de la Commission</p> <p>ii) Augmentation du nombre d'autorités gouvernementales et d'institutions publiques ayant reconnu avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission ou des études qu'elle a soumises à des réunions intergouvernementales visant à faire évoluer leurs structures de production</p>
<p>b) Renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour promouvoir la convergence de la productivité, encourager l'innovation et appuyer l'intégration de nouvelles technologies dans les processus de gestion et de production</p>	<p>b) i) Augmentation du pourcentage de participants aux séminaires, ateliers et cours de formation organisés dans le cadre du sous-programme ayant reconnu avoir bénéficié des services de coopération technique fournis par la Commission pour les aider à améliorer leurs capacités de promouvoir la convergence de la productivité, d'encourager l'innovation, et d'appuyer l'intégration de nouvelles technologies</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale concernant les schémas d'investissement, la compétitivité et le développement agricole et rural figurant dans les publications intitulées <i>Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean</i> et <i>The Outlook for Agriculture and Rural Development in the Americas</i> et dans d'autres publications choisies éditées dans le cadre du sous-programme</p>

### Stratégie

18.26 L'exécution de ce sous-programme incombera à la Division du développement de la production et des entreprises, qui a été récemment restructurée en fonction des domaines d'activités thématiques de celui-ci. Les activités seront menées en étroite coordination avec les autres divisions et services de la Commission, en particulier la Division du commerce international et de l'intégration

et les bureaux nationaux de la Commission à Buenos Aires et à Montevideo pour ce qui concerne l'internationalisation des petites et moyennes entreprises, l'étude des politiques de développement de la production et l'analyse de certains secteurs productifs particuliers. La Division continuera également à intégrer progressivement la dimension hommes-femmes dans les travaux du sous-programme et à consolider le nouveau domaine de travail relatif à l'exploitation des technologies de l'information et des communications pour la promotion de l'égalité des sexes, qui sera mis au point pour la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, prévue en 2013. La stratégie suivie tiendra spécialement compte des dispositions pertinentes se rapportant aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui concernent la réduction de la pauvreté extrême et de la faim grâce à la promotion de l'emploi productif, le partenariat mondial pour le développement, l'engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la réduction de la pauvreté et la généralisation des bénéfices retirés des nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et des communications.

18.27 L'accent sera mis sur les domaines d'activité ci-après : les nouvelles technologies (technologies de l'information et des communications, biotechnologies appliquées à la santé, à l'industrie et à l'agriculture, nouvelles énergies et nanotechnologies), les systèmes de gestion de l'information, les politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et les politiques de développement de la production.

18.28 Il est prévu, dans le cadre de ce sous-programme, d'entreprendre des analyses économiques et des recherches appliquées fondées sur l'élaboration, le traitement et l'analyse d'informations et d'indicateurs dans diverses bases de données, de diffuser les résultats de ces travaux et de formuler des recommandations de politique générale à l'intention des gouvernements et des autres parties prenantes. L'on s'attachera à promouvoir parmi les parties prenantes aux échelons régional, national et local, par le biais de réunions, de séminaires et de forums électroniques, la concertation et l'échange de données d'expérience et d'informations sur les bonnes pratiques en ce qui concerne la dynamique du développement productif. En outre, la création et le fonctionnement de réseaux seront appuyés pour faciliter la production, l'actualisation et la diffusion des connaissances. Il est également prévu de fournir des services de coopération technique, par exemple sous forme de cours de formation et d'ateliers consacrés à des thèmes spécifiques.

18.29 Pour atteindre les résultats escomptés, des partenariats stratégiques seront conclus avec des gouvernements et des institutions aux niveaux national et local et dans les différentes sous-régions (cône Sud, Amérique centrale, pays andins et Caraïbes).

18.30 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités gouvernementales et les agents publics des pays de la région ainsi que différentes organisations de la société civile, institutions universitaires et institutions du secteur privé, organisations locales, régionales et sous-régionales. L'on continuera de mener des consultations et de travailler en étroite collaboration avec les autorités chargées de l'innovation, du développement agricole et industriel, des investissements et de la promotion des petites et moyennes entreprises ainsi qu'avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies.

18.31 Les États Membres bénéficieront également d'une visibilité accrue des activités menées dans le cadre du sous-programme grâce à la mise à jour et au développement constants du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

### Sous-programme 3

#### Politiques macroéconomiques et croissance

**Objectif de l'Organisation** : Assurer une croissance économiquement durable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en améliorant la conception et la mise en œuvre de politiques macroéconomiques adaptées

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Les décideurs et les autres parties prenantes de l'Amérique latine et des Caraïbes sont mieux informés et ont une meilleure compréhension des questions macroéconomiques actuelles et nouvelles dans un contexte qui change rapidement	a) i) Pourcentage de lecteurs affirmant avoir bénéficié des analyses concernant les questions macroéconomiques figurant dans <i>l'Étude sur la situation économique de l'Amérique latine et des Caraïbes</i> , la publication intitulée <i>Preliminary Overview of the Economies of Latin America and the Caribbean</i> et d'autres publications sélectionnées  ii) Nombre de références aux publications et activités du sous-programme mentionnées dans les documents publiés par les banques centrales, les ministères, les organes législatifs et d'autres sources officielles
b) Renforcement de la capacité des décideurs dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes d'analyser, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques de nature à promouvoir la croissance à long terme et à améliorer son impact sur les principales variables sociales	b) i) Pourcentage de participants aux réseaux organisés par le sous-programme qui jugent « utiles » ou « très utiles » leurs forums et leurs recommandations concernant les questions macroéconomiques et les politiques de nature à promouvoir une croissance à long terme  ii) Nombre d'initiatives, de démarches ou de mesures prises par les gouvernements nationaux en matière de politique macroéconomique en suivant les recommandations de la CEPALC

#### Stratégie

18.32 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement économique, qui travaillera en étroite collaboration avec les sièges sous-régionaux de la Commission, à Mexico et Port of Spain, et ses bureaux nationaux de Buenos Aires, Brasilia, Bogota, Montevideo et Washington.

18.33 Dans le cadre du sous-programme, il est prévu d'entreprendre des recherches appliquées sur le bilan des politiques macroéconomiques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que de la région dans son ensemble, de poursuivre le renforcement des capacités de la Division en matière de prévisions et de diffuser opportunément des informations exactes, des analyses et des suggestions ou recommandations de politique générale par le biais des publications périodiques et des publications spécialisées de la Commission, ainsi que des ateliers et des séminaires qu'elle organisera. L'on s'attachera également à appuyer la création et le fonctionnement de réseaux afin de faciliter le partage de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, à entreprendre des activités de coopération technique et à fournir des services consultatifs.

18.34 Afin de garantir l'exactitude de l'information diffusée, la pertinence de ses publications et l'efficacité de sa contribution aux processus de concertation, la Division collaborera étroitement avec ses homologues nationaux, comme les ministères des finances, les banques centrales et les autres institutions qui interviennent dans la formulation des politiques macroéconomiques, qui seront également les principaux bénéficiaires directs des activités réalisées dans le cadre du sous-programme. D'autres bénéficiaires seront notamment les milieux universitaires et les instituts de recherche, le secteur privé et la société civile. La Commission collaborera avec d'autres institutions régionales et sous-régionales ainsi qu'avec d'autres entités du système des Nations Unies comme le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Organisation internationale du Travail (OIT).

18.35 Enfin, les États Membres bénéficieront d'une visibilité accrue des activités menées dans le cadre du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

#### **Sous-programme 4**

#### **Financement du développement**

---

**Objectif de l'Organisation :** Promouvoir le dégagement de ressources financières et leur allocation efficace afin d'appuyer le développement et l'égalité en Amérique latine et dans les Caraïbes

---

#### **Réalisations escomptées du Secrétariat**

#### **Indicateurs de succès**

a) Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler et mettre en œuvre des politiques financières permettant de dégager et d'allouer des ressources nationales et de mobiliser des ressources extérieures de manière à promouvoir le développement

a) i) Augmentation du nombre de politiques, de programmes et de plans adoptés par les pays de la région pour assurer la production et l'allocation de ressources nationales et la mobilisation de ressources extérieures, ainsi que pour instituer une macro-réglementation prudentielle conforme aux recommandations et aux méthodes de la Commission

- |   |   |
|---|---|
| <p>b) Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes de contribuer aux débats sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale relative aux pays à revenu intermédiaire, à l'aide publique au développement et aux mécanismes de financement novateurs</p> | <p>ii) Pourcentage accru de lecteurs signalant qu'ils ont bénéficié des analyses et des recommandations de la Commission concernant les divers aspects du financement du développement figurant dans les publications régulières</p> <p>b) Nombre accru de pays et d'institutions de la région qui contribuent et formulent des propositions aux instances mondiales, régionales et nationales qui débattent de l'amélioration de l'architecture financière aux échelons mondial et régional conformément aux recommandations formulées par la Commission</p> |
|---|---|
- 

### Stratégie

18.36 Pour s'acquitter de ses mandats, la Division collaborera avec les autres divisions techniques de la Commission, les sièges sous-régionaux et les bureaux nationaux.

18.37 Le sous-programme portera essentiellement sur les politiques de financement du développement, notamment la macroréglementation aux niveaux tant local qu'international, sur la mise en place de systèmes financiers ouverts à tous en faveur des petites et des moyennes entreprises et le financement des régimes de protection sociale, ainsi que sur l'architecture et les systèmes financiers internationaux, l'intégration et la coopération financières. Dans ce contexte, il proposera des analyses et des recommandations concernant les difficultés rencontrées par les pays à revenu intermédiaire, et les sources de financement telles que l'aide publique au développement et les mécanismes de financement novateurs relatifs aux régimes sociaux et au développement de la microfinance.

18.38 La Division entreprendra des recherches et des analyses afin de rendre compte des politiques pouvant être envisagées et elle formulera des recommandations touchant les mesures qui devraient être adoptées en matière de financement du développement. Elle diffusera les résultats de ses recherches et de ses analyses par le biais de ses publications périodiques et spécialisées et de ses bases de données, organisera des réunions et des séminaires, appuiera la création et le fonctionnement d'un réseau de praticiens spécialisés afin de faciliter l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques et, sur demande, réalisera des activités de coopération technique et fournira des services consultatifs.

18.39 Les principaux bénéficiaires des activités menées dans le cadre du sous-programme seront notamment les banques centrales, les ministères des finances, les banques régionales et sous-régionales de développement, les intermédiaires financiers privés, les autorités chargées de la santé publique et des caisses de pensions, les institutions gouvernementales responsables de l'intégration régionale et les institutions universitaires. La Commission collaborera étroitement avec des institutions comme la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la Banque des règlements internationaux et d'autres entités du système des Nations Unies, en particulier le Département des affaires économiques et sociales et la CNUCED. Les institutions

régionales qui seront associées aux activités seront notamment la Banque andine de développement, la Banque centraméricaine d'intégration économique, la BID, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque du Sud et le Fonds latino-américain de réserve.

18.40 Enfin, les résultats des activités entreprises dans le cadre du sous-programme et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## Sous-programme 5 Développement social et égalité sociale

**Objectif de l'Organisation** : Accélérer la réduction de la pauvreté, diminuer la vulnérabilité sociale et promouvoir l'égalité sociale dans la région

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des programmes visant à résoudre les problèmes structurels et à faire face aux risques sociaux qui affectent divers groupes socioéconomiques, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité	a) i) Augmentation du nombre de politiques, programmes et plans de protection sociale adoptés par les pays de la région pour faire face aux risques structurels et sociaux nouveaux, en tenant compte des contributions et recommandations de la Commission ii) Augmentation du pourcentage de personnes interrogées qui reconnaissent avoir bénéficié des analyses et recommandations concernant les politiques et programmes sociaux figurant dans la publication intitulée <i>Social Panorama of Latin America</i> et d'autres publications sélectionnées
b) Renforcement de la capacité technique des institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales d'accentuer les effets de redistribution de l'intervention des pouvoirs publics, d'améliorer les synergies entre les politiques sociales et de susciter en amont des interfaces avec d'autres entités gouvernementales et parties prenantes concernant l'élargissement des réseaux de protection sociale et la réduction de la pauvreté et de l'inégalité	b) i) Nombre accru d'institutions chargées de la mise en œuvre des politiques sociales ayant adopté des programmes allant dans le sens des recommandations de la Commission concernant l'innovation institutionnelle dans le secteur social et de nouvelles formes de travail en réseau entre les entités gouvernementales et les parties prenantes ii) Nombre accru de parties prenantes reconnaissant avoir bénéficié des services de coopération technique fournis et des réseaux thématiques mis en place par la Commission pour promouvoir la concertation et renforcer leur capacité d'améliorer l'impact social de l'intervention des pouvoirs publics



## Stratégie

18.41 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division du développement social, laquelle travaillera en étroite collaboration avec les autres divisions, les sièges sous-régionaux et les bureaux nationaux de la Commission, ainsi que d'autres organismes du système des Nations Unies. La stratégie suivie tiendra compte des objectifs de développement adoptés à l'échelle internationale lors des grandes conférences des Nations Unies concernant les domaines économique et social, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Des services de coopération technique, en particulier, seront fournis aux pays de la région de façon qu'ils puissent donner suite aux plans d'action adoptés lors des conférences internationales et réunions au sommet des Nations Unies concernant le domaine social.

18.42 L'accent sera mis sur les questions thématiques suivantes :

a) La mise en place de systèmes de protection sociale tenant compte des droits, de la problématique hommes-femmes et de l'égalité, favorisant un meilleur accès et de larges cadres de solidarité susceptibles d'améliorer progressivement le bien-être et l'inclusion productive de différents groupes sociaux, l'accent étant mis sur les pauvres et les vulnérables, les femmes, les jeunes, les enfants et les handicapés;

b) Les réformes des systèmes éducatifs visant à l'égalité progressive en ce qui concerne les résultats et l'acquisition des connaissances chez les enfants et les jeunes d'origines socioéconomiques, territoriales et ethniques différentes, l'objectif étant globalement de lutter contre la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et de l'inégalité;

c) L'utilisation efficace des deniers publics et des TIC aux fins de l'application de politiques de vaste portée en ce qui concerne en particulier le développement des capacités, les services de santé, l'autonomisation des femmes et les perspectives d'emploi des membres de la famille en âge de travailler, en vue de réduire les disparités en matière d'acquisition de connaissances, de santé, de travail et de productivité;

d) La création d'institutions sociales qui guideront les actions menées dans les secteurs public et privé pour rompre le cycle de la pauvreté et sa transmission d'une génération à l'autre, et harmoniseront les rôles joués par l'État, le marché et les ménages concernant le rapport entre travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que les divers services sociaux;

e) La promotion de nouvelles approches sociales et l'élaboration de programmes qui permettent d'aider tous les groupes sociaux, l'accent étant mis sur les femmes, les enfants, les jeunes, les minorités ethniques et les handicapés;

f) La promotion de pactes sociaux dotant de la légitimité nécessaire les réformes et les politiques susmentionnées et permettant de les mener à bien.

18.43 La stratégie consistera à mener des travaux de recherche appliquée, à établir des analyses, à en faire connaître les résultats et à formuler des recommandations quant à la façon de renforcer la capacité des parties prenantes d'analyser les questions sociales de manière à faciliter la formulation des politiques et des programmes. Un autre de ses éléments importants consistera à renforcer les réseaux existants afin d'obtenir des données pertinentes, de les mettre à jour et de les diffuser, et de faciliter les échanges de données d'expérience et de pratiques

optimales entre les décideurs politiques, les universitaires et les autres parties intéressées. Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région (en particulier ceux qui s'occupent de la formulation, de la mise en œuvre et de la gestion des politiques, programmes et projets sociaux), les organisations régionales et sous-régionales, les universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les organisations non gouvernementales.

18.44 Le sous-programme constituera également une instance de nature à promouvoir la concertation concernant les programmes régionaux d'éradication de la pauvreté, les systèmes de protection sociale tenant compte des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, et la réduction des inégalités. Les États Membres bénéficieront de la visibilité accrue des activités menées dans le cadre du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs, les universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

18.45 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## **Sous-programme 6**

### **Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional**

**Objectif de l'Organisation** : Assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les stratégies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour la réalisation d'un développement durable partagé par tous

<b>Réalisations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement de la capacité des pays de la région à appliquer des politiques d'égalité entre les sexes conformément aux accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes	a) Nombre accru de mesures politiques dans les domaines prioritaires définis par l'Observatoire de l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes conformément aux accords internationaux relatifs aux droits fondamentaux des femmes
b) Renforcement de la capacité des pays de la région à appliquer les accords de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information	b) i) Nombre accru de mesures politiques adoptées par les pays de la région pour donner suite aux accords de la douzième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information

ii) Nombre accru de mesures politiques visant en particulier à promouvoir l'émancipation économique des femmes et fondées sur les mesures de l'emploi du temps ou indicateurs proposés par la CEPALC

iii) Nombre accru de parties prenantes déclarant avoir bénéficié de la coopération technique de la CEPALC et de leur participation à la coopération technique horizontale Sud-Sud facilitée par la CEPALC pour appuyer l'application des accords de la douzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes, la reconnaissance de leur travail non rémunéré et leur participation à la société de l'information

---

## Stratégie

18.46 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division de la promotion de l'égalité des sexes. Étant donné le caractère pluridisciplinaire de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional, cette division travaillera en étroite coordination avec les autres divisions et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC et, à leur demande, leur fournira un appui dans le cadre de la stratégie adoptée par la Commission à cette fin, qui prévoit d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les différents programmes de travail de l'organisation. La stratégie suivie s'intégrera au cadre constitué par les instruments et mandats convenus au niveau international.

18.47 Le sous-programme appuiera les activités des États participant à la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des présidents de la Conférence et les efforts qu'ils déploient pour générer de nouvelles connaissances concernant les indicateurs et statistiques relatifs à l'égalité des sexes et contribuer à renforcer les capacités des pays de la région à élaborer et rassembler des statistiques concernant la problématique hommes-femmes capables d'éclairer la prise de décisions, notamment en ce qui concerne l'émancipation économique des femmes. En outre, un appui sera fourni aux gouvernements des pays de la région pour les aider à élaborer des politiques visant à faire progresser l'égalité des sexes qui soient fondées sur des faits établis.

18.48 Dans le cadre du sous-programme, la Division collaborera avec les pays de la région à l'élaboration de stratégies en vue d'intégrer la dimension hommes-femmes dans les politiques nationales, en ce qui concerne tant leur formulation que leur mise en œuvre et leur suivi, en utilisant des statistiques ventilées par sexe et des indicateurs de l'état des inégalités entre les hommes et les femmes.

18.49 En particulier, la Division cherchera à renforcer les relations entre producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe et le partage des connaissances afin d'éclairer la nature des problèmes régionaux actuels. Les résultats et indicateurs issus des recherches seront utilisés pour élaborer des politiques publiques visant à l'émancipation économique des femmes.

18.50 Enfin, les États membres bénéficieront des travaux de l'Observatoire de l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes et de la large diffusion des principales publications et conclusions du sous-programme à l'intention des décideurs, universitaires et autres parties prenantes lors de manifestations et forums internationaux majeurs, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## Sous-programme 7 Population et développement

---

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer la prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes

---

### Réalisations escomptées du Secrétariat

### Indicateurs de succès

- |  |   |
|--|---|
| <p>a) Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et d'étudier les questions de population et de développement à des fins de programmation sociodémographique</p>   | <p>a) i) Nombre accru de parties prenantes des pays d'Amérique latine et des Caraïbes concernées qui utilisent les connaissances, méthodologies et outils démographiques et les connaissances en matière de population et de développement produits par la CEPALC</p> <p>ii) Pourcentage accru de participants à des séminaires, des ateliers, des stages de formation ou des activités de coopération technique reconnaissant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC dans les domaines du suivi de l'évolution des tendances démographiques et de l'étude des relations entre population et développement à des fins de programmation sociodémographique</p> |
| <p>b) Renforcement de la capacité technique des États membres de la Commission de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions</p> | <p>b) Nombre accru de mesures nouvelles ou supplémentaires prises par des pays d'Amérique latine ou des Caraïbes pour appliquer les recommandations et réaliser les objectifs formulés par les principaux accords internationaux relatifs au domaine de la population et du développement, et effectuer le suivi correspondant</p>  |
- 

### Stratégie

18.51 Le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes – Division de la population de la Commission, est responsable de l'exécution de ce sous-programme. Il travaillera en étroite collaboration avec les autres divisions de la Commission, en particulier la Division du développement social (en fournissant des contributions à la publication phare *Social Panorama*, dont la rédaction de certaines parties lui incombera), la Division de la promotion de l'égalité des sexes (en fournissant des contributions à l'Observatoire de l'égalité des sexes et en réalisant des études conjointes), la Division de la statistique (en fournissant un appui à la Conférence

statistique des Amériques, en communiquant au site CEPALSTAT, en vue de sa mise à jour, les informations pertinentes et en réalisant des études conjointes avec la Section de statistiques sociales), la Division du développement durable et des établissements humains (en fournissant des contributions aux études et publications sur les établissements humains et sur les relations entre questions démographiques et développement durable) et le bureau sous-régional de Port of Spain (en fournissant un appui aux activités démographiques dans les Caraïbes, en particulier celles liées au recensement, à l'élaboration du logiciel REDATAM (récupération par micro-ordinateur de données provenant de zones de faible étendue), au vieillissement et aux migrations internationales).

18.52 La stratégie du Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes sera de :

- a) Continuer d'assurer le secrétariat technique du Comité spécial sur la population et le développement;
- b) Fournir une formation sur la démographie et les études de population au personnel technique des institutions nationales en vue de renforcer la capacité des pays de la région à suivre l'évolution des tendances démographiques et à traiter des questions relatives à la population et au développement;
- c) Aider les pays de la région à donner suite au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, à mettre en œuvre la Stratégie régionale d'application, en Amérique latine et dans les Caraïbes, du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à effectuer le suivi des progrès de la réalisation des buts et objectifs découlant de la Déclaration du Millénaire et d'autres documents finaux de conférences internationales relatifs aux questions démographiques.

18.53 Afin d'aider la région à relever ces défis, il sera fourni des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique et il sera organisé des ateliers et des séminaires pour faciliter la coopération horizontale, la création de réseaux et l'échange de données d'expérience concernant la conception d'activités et d'interventions adaptées aux besoins spécifiques de chaque pays. En outre, il sera réalisé des recherches appliquées et des analyses, notamment en vue de formuler des recommandations visant à réduire les inégalités, qui seront diffusées par le biais de publications pouvant servir de référence aux pays de la région. Les données sociodémographiques produites par ce sous-programme seront largement diffusées auprès du public par des moyens informatiques et télématiques.

18.54 Les principaux utilisateurs des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux, les pouvoirs publics et les bureaux nationaux de statistique des pays de la région, en particulier les fonctionnaires chargés des questions démographiques dans les ministères de la planification, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la condition féminine et du logement. Les autres utilisateurs seront les organismes publics et privés et les organisations de la société civile qui conçoivent et administrent des programmes, politiques et projets nationaux et locaux portant sur des secteurs relatifs à la population, ainsi que les universités et autres établissements d'enseignement supérieur s'intéressant à ces questions.

18.55 Les activités du sous-programme seront menées en étroite collaboration avec la Division de la population et la Division de statistique du Département des affaires

économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, avec les autres entités membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales participant au module population, avec des organismes spécialisés comme le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation internationale du Travail, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales comme l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale pour les migrations, la Banque mondiale, l'Organisation de la jeunesse ibéro-américaine, la Banque interaméricaine de développement et le Secrétariat général ibéro-américain. La collaboration interinstitutions sera en partie axée sur le partage, le perfectionnement et l'harmonisation des méthodes employées pour les estimations et projections démographiques, ainsi que pour les estimations de la mortalité infantile et maternelle. Le Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes continuera de jouer le rôle d'entité chef de file du groupe de travail interinstitutions sur les migrations internationales.

18.56 Enfin, les résultats des activités entreprises et les informations sur les réalisations obtenues seront largement diffusés parmi les bénéficiaires par la publication régulière des données sociodémographiques en tant que bien public régional grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données du Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## **Sous-programme 8**

### **Développement durable et établissements humains**

**Objectif de l'Organisation :** Mieux intégrer les questions relatives à la gestion de l'environnement et des zones urbaines aux politiques économiques et sociales et aux politiques d'aménagement du territoire dans le cadre du développement durable et des changements climatiques

<b>Réalizations escomptées du Secrétariat</b>	<b>Indicateurs de succès</b>
a) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne les établissements humains	a) i) Nombre accru de politiques et mesures propices au développement durable adoptées par les pays de la région, conformément aux recommandations de la CEPALC  ii) Nombre accru d'acteurs reconnaissant avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC en matière de développement durable et d'établissements humains

- |   |  |
|---|--|
| <p>b) Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et autres acteurs de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable et à l'urbanisation</p> <p>c) Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en particulier par des politiques d'investissement et des politiques budgétaires</p> | <p>b) Nombre accru de gouvernements de la région et d'autres intervenants qui suivent et font progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, notamment en matière d'urbanisation, conformément aux recommandations de la CEPALC</p> <p>c) i) Augmentation du nombre de politiques et mesures étudiées ou adoptées par les pays de la région en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ainsi que de réduction des risques connexes, conformément aux recommandations de la CEPALC</p> <p>ii) Pourcentage de lecteurs reconnaissant avoir bénéficié des analyses et recommandations concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que la réduction des risques connexes figurant dans un choix de publications du sous-programme</p> |
|---|--|

---

### Stratégie

18.57 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme sera confiée à la Division du développement durable et des établissements humains, qui s'en acquittera en étroite coordination avec les autres bureaux et divisions de la Commission en vue de faire en sorte que le programme de travail de cette dernière tienne compte de tous les aspects du développement durable, en particulier des changements climatiques et du septième objectif du Millénaire pour le développement (préserver l'environnement). En ce qui concerne la coopération entre les divisions, on peut citer, parmi les nombreuses activités conjointes et articulations avec d'autres divisions de la Commission, la politique budgétaire, avec la Division du développement économique et l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes; les activités économiques émettant peu de carbone (y compris les transports urbains et l'énergie), avec la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles; et les changements climatiques liés aux changements dans l'utilisation des terres, à la déforestation et à la sécurité alimentaire, avec la Division du développement de la production et des entreprises. Dans le cadre de la nouvelle stratégie de transversalisation de la problématique hommes-femmes, de nouvelles activités économiques émettant peu de carbone, notamment celles liées à l'économie domestique, seront étudiées avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes, et les questions d'empreinte carbone avec la Division du commerce international et de l'intégration. La coopération avec les bureaux sous-régionaux et nationaux de la CEPALC sera principalement axée sur les questions relatives aux changements climatiques, notamment leurs conséquences économiques et la réduction des risques connexes.

18.58 Les principales étapes politiques et institutionnelles de l'action du sous-programme seront la réunion régionale sur l'application des objectifs de

développement durable qui doit être organisée conjointement par la CEPALC et la Commission du développement durable, ou une instance équivalente créée en vertu de réformes institutionnelles dont pourrait convenir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; les réunions des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; la réunion de suivi des engagements pris dans le plan d'action régional adopté à la Réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et les Caraïbes; et le Forum des ministres de l'environnement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

18.59 Au niveau opérationnel, les travaux seront organisés de façon à créer des synergies entre les différents types d'activité, à savoir l'élaboration d'études de cas nationales, la fourniture d'une assistance technique et de cours de formation, l'organisation de débats aux niveaux régional et sous-régional et la promotion de la concertation au niveau des pays. Le sous-programme tendra notamment à assurer l'intégration des mesures gouvernementales et de la mise en place d'institutions relatives à la gestion de l'environnement, dont celles concernant les questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les changements climatiques constitueront l'axe principal de la plupart des activités entreprises dans le cadre du sous-programme. Celui-ci sera exécuté de façon relativement souple, compte tenu des conditions fluctuantes dans lesquelles seront menées à bien les activités.

18.60 Les principaux bénéficiaires du sous-programme seront les autorités chargées du développement durable et celles chargées des établissements humains. Les autorités économiques et sectorielles ont également un rôle important à jouer dans l'intégration des considérations liées au développement durable et aux changements climatiques aux activités ne relevant pas exclusivement de l'environnement. Les autres bénéficiaires seront les organisations régionales et sous-régionales, les universités et centres de recherche universitaires, les organisations du secteur commercial et les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à ces questions. La stratégie consistera également à regrouper en réseaux une large gamme de parties prenantes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs économiques et sociaux concernés par les changements climatiques, dont des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé et des organes sectoriels pertinents.

18.61 La Division continuera, dans sa mise en œuvre du sous-programme, de se concerter et d'entreprendre des activités conjointes avec les institutions spécialisées, programmes et fonds du système des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Habitat, ainsi qu'avec les banques régionales et sous-régionales de développement qui s'intéressent aux questions environnementales. Ces liens garantiront la coordination et la conduite d'activités communes avec les organismes des Nations Unies.

18.62 Enfin, les États Membres bénéficieront du renforcement de la visibilité des activités entreprises au titre du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs, les universitaires et autres parties prenantes participant aux principales instances et réunions internationales, tant dans la région qu'à l'extérieur.



## Sous-programme 9

### Ressources naturelles et infrastructures

**Objectif de l'Organisation** : Favoriser la compétitivité et le développement socioéconomique dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes au moyen d'une gestion durable des ressources naturelles et des services publics d'infrastructure

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la région pour la formulation et l'application de politiques et de cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure	a) i) Nombre accru de nouvelles mesures relatives à la gestion durable des ressources naturelles et aux services publics de distribution et d'infrastructure prises par des pays de la région conformément aux recommandations de la CEPALC  ii) Nombre accru d'intervenants qui reconnaissent avoir bénéficié des services de coopération technique de la Commission dans leurs travaux concernant la gestion durable des ressources naturelles et les services publics de distribution et d'infrastructure
b) Amélioration de l'harmonisation et de la coordination des politiques, et échange, aux niveaux sous-régional et régional, de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure	b) Nombre accru d'entités publiques, régionales, universitaires et commerciales suivant les recommandations de la CEPALC lorsqu'elles prennent des mesures pour harmoniser ou coordonner les politiques relatives à la gestion des ressources naturelles ou à la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure

### Stratégie

18.63 La Division de l'infrastructure et des ressources naturelles sera chargée de l'exécution du sous-programme, en étroite coordination avec les autres divisions de la Commission ainsi que ses bureaux sous-régionaux et nationaux, en particulier la Division du commerce international et de l'intégration, la Division du financement du développement, la Division du développement durable et des établissements humains, la Division du développement de la production et des entreprises et le siège sous-régional de Mexico. En particulier, la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles coopérera avec la Division du commerce international et de l'intégration sur les questions concernant les obstacles au transport international, les aspects relatifs aux transports de la logistique commerciale et la facilitation du commerce, et avec la Division du financement du développement en ce qui concerne les études visant à combler les lacunes des infrastructures dans la région.

18.64 Les travaux conjoints avec la Division du développement durable et des établissements humains seront menés dans le cadre des débats et des préparatifs en vue d'études et manifestations relatives à des activités économiques émettant peu de carbone et à l'évaluation de l'incidence des changements climatiques dans les pays de la région. Le sous-programme devra également entretenir une coordination avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes, en vue d'intégrer

progressivement la problématique hommes-femmes dans ses travaux en s'appuyant sur les initiatives existantes.

18.65 La stratégie prévoit de fournir aux intervenants de la région des études analytiques et des informations et données systématisées sur la réglementation et la gestion de l'exploitation des ressources naturelles et sur la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

18.66 La Division s'emploiera en priorité à aider techniquement les pays, à leur demande, à réglementer et à gérer l'utilisation des ressources énergétiques, minérales et hydriques, en mettant un accent particulier sur les effets économiques et sociaux des changements climatiques et la viabilité environnementale et énergétique, et à réglementer la prestation de services publics de distribution et d'infrastructure. Un appui sera apporté à l'organisation de débats en vue de diffuser les nouvelles options politiques et au fonctionnement des réseaux d'échange d'information sur les bonnes pratiques et les enseignements de l'expérience. Des activités de formation seront aussi menées à l'intention des décideurs, des fonctionnaires et des experts dans les domaines susmentionnés.

18.67 Les principaux bénéficiaires des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région, notamment ceux qui s'occupent de la mise en valeur durable des ressources naturelles, des questions énergétiques, des infrastructures et des transports. Les autres bénéficiaires seront des organisations régionales et sous-régionales, des universités, des centres de recherche universitaires et des organisations techniques, professionnelles, syndicales et commerciales s'intéressant à ces questions. Au titre de ce sous-programme, la Division poursuivra les consultations et une étroite collaboration avec les organismes, programmes et fonds spécialisés du système des Nations Unies qui prennent part aux travaux de la Commission du développement durable, ainsi qu'avec les organisations extérieures au système des Nations Unies qui sont concernées par les activités minières, l'énergie et les ressources en eau, notamment l'Organisation latino-américaine de l'énergie, l'Organisation latino-américaine des mines, le Parlement latino-américain, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Marché commun du Sud, l'Initiative pour l'intégration de l'infrastructure régionale en Amérique du Sud, la Commission interaméricaine des ports de l'Organisation des États américains, l'International Association of Maritime Economists et la Commission centraméricaine du transport maritime, ainsi que des organisations bilatérales et multilatérales telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Société andine de développement, le Fonds pour le bassin versant du Rio de la Plata, l'Association des organismes de réglementation de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement des Amériques, la Communauté des Caraïbes et le Projet Mesoamerica (ex-Plan Puebla-Panama).

18.68 Enfin, la Division veillera à faire connaître les résultats des activités entreprises et les informations sur les principales réalisations obtenues grâce à l'actualisation et au développement continu de son site Web et de ses bases de données et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

## Sous-programme 10

### Planification de l'administration publique

**Objectif de l'Organisation :** Améliorer la gestion du secteur public dans les pays de la région pour ce qui est de la planification économique et sociale, de l'établissement des budgets et des stratégies de développement local

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays membres de la Commission d'adopter de nouvelles approches et de traiter les questions nouvelles concernant la planification du développement aux échelons national et infranational, la budgétisation axée sur les résultats et l'administration publique	<p>a) i) Nombre accru d'organismes publics et autres entités publiques de la région (aux échelons national ou infranational) bénéficiant de services de coopération technique et suivant les recommandations de la Commission lorsqu'ils examinent les politiques et mesures relatives à la planification du développement, à la budgétisation et à l'administration publique</p> <p>ii) Nombre accru de participants qui reconnaissent avoir bénéficié des activités de formation organisées dans le cadre du sous-programme et avoir ainsi amélioré leur travail concernant la planification du développement, l'administration publique et la budgétisation</p> <p>iii) Pourcentage d'utilisateurs qui reconnaissent avoir bénéficié des analyses et des recommandations de politique générale figurant dans la publication intitulée <i>Public Management and Development in Latin America and the Caribbean</i> et une sélection de publications du sous-programme</p>
b) Renforcement, aux échelons national et infranational, de la coordination et des échanges entre les parties prenantes et les gouvernements de la région sur les pratiques optimales et les analyses comparatives concernant la gestion publique des stratégies de développement, l'accent étant mis sur la planification, la budgétisation et l'évaluation	<p>b) i) Nombre accru d'organismes publics et de parties prenantes importantes de la région (aux échelons national ou infranational) qui participent aux réseaux et séminaires organisés dans le cadre du sous-programme et au sein desquels sont diffusées les recommandations de la Commission concernant la planification du développement, la budgétisation et l'administration publique</p> <p>ii) Pourcentage accru des participants aux réunions organisées dans le cadre du sous-programme qui reconnaissent que les activités et recommandations de la Commission les ont aidés à améliorer leur travail dans les domaines de la planification du développement, de la gestion budgétaire et de l'administration publique aux échelons national et infranational</p>

## Stratégie

18.69 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe à l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui fait office de centre de formation de la Commission. L'Institut travaillera donc en étroite collaboration avec d'autres organes et les bureaux sous-régionaux et nationaux de la Commission, en tenant compte de la réduction des inégalités au niveau régional, dans ses différents aspects, en tant que principe directeur de son action. Afin que la problématique hommes-femmes soit prise en considération, les travaux exécutés dans le cadre du sous-programme seront coordonnés avec ceux de la Division de la promotion de l'égalité des sexes, notamment en matière de politique de développement, et s'appuieront sur les avancées réalisées.

18.70 L'Institut devra axer sa stratégie sur les demandes des pays membres et mettra l'accent en particulier sur les objectifs de développement définis au niveau international, notamment ceux énoncés dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies portant sur les domaines économique et social et ceux issus de la Déclaration du Millénaire et du Document final du Sommet mondial de 2005.

18.71 Parmi les activités que l'Institut devra mettre en œuvre, on peut citer la fourniture aux gouvernements et aux autres parties prenantes intéressées de services complets de formation et de coopération technique, la recherche appliquée et la création de réseaux d'échange de connaissances entre les parties prenantes, en particulier en ce qui concerne l'efficacité du secteur public dans la région. L'Institut s'attachera également à asseoir sa position de centre de formation principal de la région en matière de programmation et de gestion des services publics. Le recours plus fréquent à la formation en ligne permettra de former davantage de personnes et d'élargir la composition des réseaux. L'Institut s'emploiera en outre à fournir des avis de politique générale et formulera des propositions concernant les stratégies de développement et les aspects économiques du secteur public, à rendre les politiques, les programmes et les projets publics plus efficaces, et à renforcer les réseaux d'échange de connaissances dans ces domaines en les dotant des ressources nécessaires.

18.72 L'Institut continuera à promouvoir et à appuyer la mise au point de nouveaux outils d'élaboration et d'évaluation des politiques budgétaires et diffusera les pratiques de bonne gestion, fondées sur les résultats, pour qu'elles soient intégrées aux politiques publiques. Il continuera à fournir des services de coopération technique aux pays de la région dans son domaine de compétence et à encourager l'échange d'expériences et la coopération Sud-Sud. Il jouera aussi un rôle de conseiller auprès des entités gouvernementales locales en matière de stratégies de développement, répondra aux besoins de formation de leurs responsables et encouragera la coopération et les échanges horizontaux au niveau infranational. Il recourra à des innovations technologiques et pédagogiques pour améliorer la qualité des formations dispensées et faciliter l'accès des étudiants aux matériels pédagogiques et aux informations disponibles en ligne. Le recours accru à la plateforme de formation en ligne renforcera la capacité de l'Institut à toucher davantage de participants et lui permettra de renforcer sa collaboration avec les autres organes de la Commission.

18.73 Les principaux destinataires du sous-programme sont les décideurs, les cadres et les experts des autorités publiques des pays de la région, en particulier ceux qui occupent des fonctions dans le domaine de la planification et de la gestion budgétaires, aux échelons national ou infranational. Les produits du sous-programme seront également utilisés par des institutions de la société civile, des organisations commerciales et professionnelles, et des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche. Il s'agira aussi de développer et de renforcer les partenariats établis avec les organismes multilatéraux de développement concernés de la région.

18.74 Enfin, les États membres bénéficieront de l'amélioration de la visibilité des travaux réalisés dans le cadre du sous-programme, obtenue grâce aux mises à jour et à l'évolution permanentes du site Web et des bases de données de la Commission, et à la diffusion de ses principales publications et des résultats de ses recherches auprès des décideurs, des universitaires et des autres acteurs concernés, lors de grandes conférences et de manifestations internationales qui auront lieu dans la région ou ailleurs. Un nouveau système de suivi et d'évaluation des retombées des formations sera mis en œuvre pendant la période 2014-2015.

## Sous-programme 11 Statistiques

---

**Objectif de l'Organisation** : Améliorer l'établissement, la diffusion et l'utilisation de statistiques fiables et délivrées en temps voulu, qui aident à prendre des décisions fondées sur des données factuelles dans les domaines économique, social et environnemental dans la région

---

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
--	-----------------------

---

- |   |  |
|---|--|
| a) Progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique de la Conférence statistique des Amériques pour 2005-2015  | a) i) Pourcentage accru de pays respectant le Système de comptabilité nationale de 1993 et 2008 et ses comptes satellites, conformément aux recommandations internationales et selon leurs propres besoins, après avoir obtenu l'appui technique nécessaire de la part de la Commission<br><br>ii) Nombre accru de directives et de recommandations établies par les groupes de travail de la Conférence statistique des Amériques avec l'aide de la Commission                      |
| b) Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à suivre la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et à mettre en place des politiques pragmatiques | b) i) Nombre accru d'initiatives prises par les pays ayant pour objet la mise en œuvre des recommandations de la Commission relatives au suivi de la situation économique et sociale et de l'état de l'environnement<br><br>ii) Nombre accru de téléchargements à partir de l'Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes et de CEPALSTAT, système en ligne de la Commission qui regroupe les bases de données économiques, sociales et environnementales de la région |

iii) Pourcentage accru d'usagers qui déclarent avoir bénéficié des informations pouvant être consultées par l'intermédiaire du système CEPALSTAT

---

## Stratégie

18.75 La Division de la statistique sera chargée de l'exécution du sous-programme. Étant donné que les statistiques concernent tous les secteurs, elle travaillera en étroite collaboration avec les autres bureaux et divisions de la Commission.

18.76 La stratégie poursuivie pour atteindre l'objectif fixé sera fondée sur trois lignes directrices. La première consiste à promouvoir les bonnes pratiques et à diffuser et employer des méthodes comparables au niveau international. Des séminaires, des cours et des réunions seront organisés et une documentation technique sera établie et diffusée. La deuxième consiste à fournir des conseils spécialisés et des services de coopération technique dans le cadre du sous-programme, afin de renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays dans le domaine statistique. Des réunions et des séminaires seront organisés, destinés à faciliter le partage d'expériences et à encourager la coopération horizontale. La Division appuiera également le développement de réseaux pour renforcer l'harmonisation et la coordination entre les pays des données statistiques et des initiatives prises dans ce domaine. La troisième consiste à introduire dans le sous-programme des actions destinées à faciliter l'élaboration et l'emploi méthodiques des statistiques dans la région et à encourager l'établissement d'indicateurs régionaux. Les principaux bénéficiaires directs du sous-programme seront les instituts nationaux de statistique, les banques centrales et les organismes gouvernementaux spécialisés des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. En outre, les activités réalisées dans le cadre du sous-programme pourraient aussi intéresser un public plus large dans le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile.

18.77 Deux caractéristiques importantes de la stratégie mise en œuvre dans le cadre du sous-programme doivent être soulignées. La première est que les actions seront menées en collaboration étroite avec la Conférence statistique des Amériques de la Commission. Les objets des actions inscrites dans le sous-programme, qui correspondent aux thèmes définis comme prioritaires dans le cadre de la Conférence, sont les statistiques établies dans les domaines de l'économie, de la comptabilité nationale et de l'environnement et les indicateurs sociaux ou fondés sur des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans chacun de ces domaines seront établies, à leur demande, les statistiques et les nouvelles méthodes dont les gouvernements et la société civile ont besoin pour s'attaquer aux nouvelles difficultés qu'ils rencontrent. Les actions entreprises dans le cadre du sous-programme seront coordonnées et harmonisées avec celles des groupes de travail de la Conférence. Les actions menées dans le domaine statistique aux niveaux régional et mondial seront coordonnées dans le cadre du sous-programme, y compris les actions conjointes de la Commission et du Département des affaires économiques et sociales. La collaboration avec d'autres organismes internationaux, dont l'OIT, le FMI, l'OMC et l'OPS, des groupes d'experts internationaux, comme le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale, et d'autres commissions régionales est aussi prévue. De surcroît, en participant activement à des manifestations internationales (notamment celles organisées par la Commission de

statistique de l'ONU), la Division fera connaître les expériences, les spécificités et les positions de la région lors de conférences mondiales.

18.78 Le sous-programme implique également que l'ensemble des informations statistiques et méthodologiques soit mis à la disposition de nombreuses parties prenantes : organismes gouvernementaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, organisations patronales et syndicales, institutions techniques et professionnelles liées à des secteurs productifs, universités, centres de recherche, organisations d'intégration régionale et infrarégionale et autres entités publiques ou privées ayant besoin d'informations comparables sur les pays de la région. En outre, dans le cadre du sous-programme, la Division diffuse des données et des indicateurs comparables sur les secteurs économique et social et l'environnement, et les autres divisions de la Commission reçoivent de l'aide pour établir et analyser des statistiques.

18.79 Concernant la collaboration avec d'autres divisions de la Commission, la Division de la statistique veillera : à mettre en œuvre des indicateurs qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes avec la Division de la promotion de l'égalité des sexes; à encourager, avec la Division du développement économique, l'emploi d'indicateurs économiques; à fournir des données issues d'enquêtes auprès des ménages et d'autres indicateurs sociaux à la Division du développement social; à établir une série de statistiques sur les pays des Caraïbes en collaboration avec le bureau des Caraïbes de la Commission; à établir des indicateurs d'environnement avec la Division du développement durable et des ressources naturelles; à fournir les informations permettant de suivre les avancées réalisées par la région pour ce qui est des objectifs du Millénaire pour le développement.

18.80 Il faudra aussi encourager l'adoption dans la région des nouvelles recommandations relatives au Système de comptabilité nationale, améliorer les statistiques économiques de base, faciliter la participation des pays au programme international de comparaisons, systématiser les statistiques environnementales et élaborer des indicateurs de la pauvreté et de la cohésion sociale.

18.81 Enfin, les États membres tireront profit de l'amélioration de la visibilité des travaux réalisés dans le cadre du programme, obtenue grâce aux mises à jour et à l'évolution permanentes du site Web de la Commission et à sa base de données CEPALSTAT, qui propose des statistiques et des indicateurs dans les secteurs économique, social et environnemental. Les principales publications et les principaux résultats des recherches seront largement diffusés auprès des décideurs, des universitaires et des autres acteurs concernés lors de grandes conférences et de manifestations internationales qui auront lieu dans la région ou ailleurs.

**Sous-programme 12**  
**Activités sous-régionales concernant l'Amérique centrale,**  
**Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine**

**Objectif de l'Organisation :** Favoriser une croissance dynamique et un développement durable, bénéficiant à tous et équitable, dans un cadre institutionnel et démocratique solide, et atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région pour le traitement des problèmes économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté	<p>a) i) Nombre accru d'institutions gouvernementales, d'institutions du secteur privé et d'institutions universitaires de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission lorsqu'ils adoptent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique et social, en particulier en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes importantes qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission en matière de formulation des politiques économiques et sociales, particulièrement en ce qui concerne l'égalité et la réduction de la pauvreté</p>
b) Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région pour la conception ou l'évaluation de politiques et de mesures dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques	<p>b) i) Nombre accru d'institutions de la sous-région qui tiennent compte des analyses et recommandations de la Commission lorsqu'elles adoptent des politiques et des mesures dans le domaine du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques</p> <p>ii) Nombre accru de parties prenantes clefs qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans les domaines du développement économique et du changement structurel, du commerce, de l'intégration et du développement durable, y compris en ce qui concerne l'agriculture, l'énergie et les changements climatiques</p>



## Stratégie

18.82 Le siège sous-régional de la Commission à Mexico sera chargé de l'exécution de ce sous-programme, qui concerne les pays de l'isthme d'Amérique centrale, Cuba, Haïti, le Mexique et la République dominicaine, en étroite coordination avec les autres divisions et bureaux de la Commission. La stratégie à suivre tiendra tout particulièrement compte des éléments pertinents des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment dans la Déclaration du Millénaire, en particulier en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation des femmes, la préservation de l'environnement et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

18.83 La stratégie suivie consistera à continuer à renforcer la capacité des pays à formuler des stratégies et des politiques de nature à promouvoir la coopération aux échelons sous-régional et régional. On attachera notamment à concevoir, diffuser et mettre en œuvre des moyens novateurs et rationnels pour s'attaquer aux problèmes de développement de la sous-région. Des travaux d'analyse seront également menés dans le cadre du sous-programme et des recommandations en matière de politique qui tiendront compte de la diversité des situations nationales seront soumises pour examen aux États membres. Le sous-programme continuera de renforcer les analyses multisectorielles et interdisciplinaires, le traitement et la systématisation des données nécessaires à la tenue et à la mise à jour des bases de données pertinentes et l'élaboration de modèles analytiques assortis d'outils quantitatifs et qualitatifs. Le siège sous-régional continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les institutions d'intégration régionale afin de renforcer leurs capacités en offrant des services consultatifs, en proposant des programmes de formation et de stage et en organisant et en promouvant des espaces visant à faciliter la concertation et l'échange des pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

18.84 Les principaux bénéficiaires de ce sous-programme seront les responsables gouvernementaux et les pouvoirs publics des pays de la région ainsi que des entités de la société civile, les établissements universitaires, les entités du secteur privé et les entités sous-régionales et régionales, comme celles qui font partie du système centraméricain d'intégration.

18.85 L'accent sera également mis sur les domaines d'activité ci-après : stratégie de développement à long terme du secteur de l'énergie en Amérique centrale; facilitation du commerce dans le cadre de l'Accord de libre-échange Amérique centrale-États-Unis-République dominicaine; promotion des avantages sociaux du commerce; politiques industrielles et politiques de promotion de la compétitivité et de la concurrence; établissement de modèles macroéconomiques visant à faciliter la planification au niveau des banques centrales; phénomènes naturels extrêmes et adaptation aux changements climatiques; analyses approfondies de la situation des pays de la région et fourniture d'avis techniques (notamment pour Haïti).

18.86 Enfin, les États membres profiteront de la visibilité accrue du travail effectué dans le cadre du sous-programme grâce à l'actualisation et au développement continu du site Web et des bases de données de la Commission et à une large diffusion de ses principales publications et conclusions auprès des décideurs, des universitaires et des autres parties prenantes, lors de réunions internationales et au sein des principales instances, tant dans la région qu'à l'extérieur.

### Sous-programme 13

#### Activités sous-régionales dans les Caraïbes

**Objectif de l'Organisation :** Renforcer le processus de développement dans les Caraïbes dans les domaines économique, social et environnemental, et resserrer la coopération entre la sous-région et l'Amérique latine

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité des pays de la sous-région à venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	a) i) Nombre accru de pays qui s'inspirent des analyses ou suivent les recommandations de la Commission lorsqu'ils élaborent ou adoptent des politiques et des mesures dans les domaines du développement économique et social et de l'environnement  ii) Nombre accru d'institutions gouvernementales, de décideurs et d'autres parties prenantes qui reconnaissent avoir bénéficié des produits et des services de la Commission dans leurs efforts de promotion du développement dans les domaines économique, social et environnemental
b) Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région à donner suite aux programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental	b) Nombre accru de politiques, de programmes et de mesures adoptées suivant les analyses et les recommandations de la Commission pour donner suite aux programmes d'action internationaux concernant les domaines économique, social et environnemental
c) Renforcement de la concertation, de la coopération et de la collaboration au sein de la région des Caraïbes pour venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental	c) i) Nombre accru d'institutions et de gouvernements des pays des Caraïbes activement engagés dans la concertation et/ou dans les mécanismes de coopération et de collaboration coordonnés par la Commission au sein de la région  ii) Nombre accru d'initiatives régionales reflétant les avis techniques de la Commission adoptées pour promouvoir la coopération et l'intégration

#### Stratégie

18.87 Ce sous-programme sera exécuté sous la responsabilité du siège sous-régional de la Commission pour les Caraïbes, en étroite collaboration avec le reste du système de la Commission. La stratégie suivie consistera à continuer de fournir des services de secrétariat et d'appui technique au Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, à renforcer la pertinence et le rôle de cet organe subsidiaire de la Commission, ainsi qu'à le guider dans son action. L'on s'efforcera également de faciliter la participation active des pays de la sous-région au suivi des décisions et recommandations adoptées à l'issue des grandes conférences mondiales, pour ce qui est du suivi et de l'évaluation des progrès accomplis sur la voie des

objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement arrêtés au plan international et de l'établissement de rapports à ce sujet.

18.88 Le sous-programme a pour objet de fournir aux États membres des Caraïbes un appui technique axé sur la programmation, pour leur permettre d'élaborer des politiques et de prendre des mesures afin de faire face aux défis économiques, sociaux et environnementaux urgents et à d'autres problèmes de développement et de mettre en œuvre ces mesures, mais aussi pour qu'ils améliorent leur capacité à se remettre de chocs externes.

18.89 Dans cette optique, les sections prévues viseront à :

a) Mettre l'accent sur le financement du développement et le renforcement des capacités pour favoriser la diversification et l'intégration des marchés et élargir les possibilités commerciales, afin de permettre une meilleure intégration des pays des Caraïbes dans l'économie mondiale;

b) Faciliter l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres programmes importants;

c) Aider les États membres à mettre la technique et l'innovation au service du développement, grâce à la gestion des connaissances;

d) Contribuer à renforcer les capacités statistiques pour favoriser l'élaboration de politiques plus efficaces fondées sur des données factuelles.

18.90 Pour atteindre ces objectifs, le siège sous-régional de la Commission s'efforcera de faciliter la recherche de mesures gouvernementales appropriées, en continuant à mener des recherches et des analyses sur les nouveaux problèmes et les nouveaux défis auxquels sont confrontées les Caraïbes. Il fournira des services consultatifs spécialisés et des services de coopération technique et organisera des ateliers et des séminaires. Ces mesures renforceront la capacité d'action des pays tout en améliorant la collaboration et la coordination entre toutes les parties prenantes de la région et en facilitant la coopération horizontale, la création de réseaux et l'échange de données d'expérience.

18.91 Les principaux usagers des produits du sous-programme seront les responsables gouvernementaux des États membres et le personnel technique des institutions publiques des pays de la sous-région des Caraïbes. Les autres usagers seront notamment les organismes publics et privés et les organisations de la société civile responsables de la conception et de la mise en œuvre de programmes, politiques et projets de développement.

18.92 Les responsables du sous-programme travailleront en étroite collaboration avec le secrétariat de la Communauté des Caraïbes, la Banque de développement des Caraïbes, le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques et le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, entre autres. L'interaction entre les États membres de la région et l'ONU sera améliorée grâce à l'affermissement du rôle d'espace de rencontre intergouvernemental que joue le Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes. On améliorera l'efficacité des services fournis et de l'aide apportée au développement en

renforçant le rôle joué par le Comité dans la coordination de la collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes du système des Nations Unies ainsi qu'avec les autres parties intéressées de la sous-région. La collaboration avec les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux sera resserrée afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre le programme de travail et pour maximiser son effet dans les pays bénéficiaires.

18.93 Enfin, les responsables s'efforceront de donner une meilleure visibilité aux actions et aux principales réalisations du sous-programme par un plan de communication active, notamment en s'impliquant davantage auprès des États membres, en actualisant et en développant constamment le site Web et les bases de données de la Commission et en diffusant largement ses principales publications et conclusions parmi les décideurs participant aux principales instances et réunions internationales, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur.

### **Textes portant autorisation de l'ensemble des sous-programmes**

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

55/2	Déclaration du Millénaire
57/144	Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement
58/230	Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
58/269	Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement
59/57	Rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation intitulé <i>Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous</i>
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
60/4	Programme mondial pour le dialogue entre les civilisations
60/188	Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international
61/16	Renforcement du Conseil économique et social

- 62/165 Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
- 62/199 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 62/203 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 62/209 Coopération Sud-Sud
- 62/211 Vers des partenariats mondiaux
- 63/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 63/232 Activités opérationnelles de développement
- 63/260 Activités touchant au développement
- 64/1 Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
- 64/158 Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
- 64/172 Le droit au développement
- 64/184 Organisation de la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 64/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

- 64/223 Vers des partenariats mondiaux
- 64/289 Cohérence du système des Nations Unies
- 65/120 Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/168 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 65/172 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 65/177 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/216 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/71 Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace
- 66/84 Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
- 66/89 B Questions des territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, de Guam, des îles Caïmanes, des îles Turques et Caïques, des îles Vierges américaines, des îles Vierges britanniques, de Montserrat, de Pitcairn, de Sainte-Hélène et des Samoa américaines
- 66/101 Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

- 66/155 Le droit au développement
- 66/157 Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité
- 66/161 La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme
- 66/182 Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants
- 66/183 Coopération internationale face au problème mondial de la drogue
- 66/191 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/212 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/218 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
- 66/219 Coopération Sud-Sud
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2004/45 Résolution de San Juan sur le développement productif dans les économies ouvertes
- 2004/246 Coopération régionale
- 2004/310 Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies
- 2006/39 Admission du Japon en qualité de membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 2006/44 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B de l'Assemblée générale
- 2007/5 Admission de la République de Corée comme État membre de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2008/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2008/37 Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2011/216 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

- 2002/1 Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008 sur les « Objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable »
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

**Sous-programme 1**  
**Insertion dans l'économie mondiale et intégration**  
**et coopération régionales**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 61/210 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 62/185 Système financier international et développement



- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/121 Guide législatif de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les opérations garanties
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/227 Mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 64/190 Système financier international et développement
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 65/142 Commerce international et développement
- 65/143 Système financier international et développement
- 65/168 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 65/172 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/187 Système financier international et développement

- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

**Sous-programme 2**  
**Production et innovation**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/182 Science et technique au service du développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/243 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 60/252 Sommet mondial sur la société de l'information
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 61/210 Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/190 Système financier international et développement

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
64/197	Les technologies agricoles au service du développement
64/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/212	Science et technique au service du développement
64/218	Mise en valeur des ressources humaines
64/224	Développement agricole et sécurité alimentaire
65/141	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
65/143	Système financier international et développement
65/168	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
65/175	Coopération pour le développement industriel
66/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
66/187	Système financier international et développement
66/189	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
66/195	Les technologies agricoles au service du développement
66/210	Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
66/211	Science et technique au service du développement
66/217	Mise en valeur des ressources humaines
66/220	Développement agricole et sécurité alimentaire

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

2003/19	Sommet mondial sur la société de l'information
2004/296	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
2007/8	Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information
2007/36	Alliance des Nations Unies entre secteur public et secteur privé pour le développement rural
2008/3	Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2008/18	Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
2009/5	Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

- 2009/7 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2009/220 Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet
- 2010/2 Bilan de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
- 2010/3 Science et technique au service du développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 549 (XXV) Concertation aux fins du développement
- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 610 (XXX) Suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information
- 633 (XXXII) Résolution de Saint-Domingue
- 653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

**Sous-programme 3**  
**Politiques macroéconomiques et croissance**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/199 Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

- 63/305 Création d'un groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 65/142 Commerce international et développement
- 65/167 Vers un nouvel ordre économique international
- 65/185 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/185 Commerce international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous
- 2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi
- 2011/23 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

**Sous-programme 4**  
**Financement du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 61/188 Crise de la dette extérieure et développement
- 62/185 Système financier international et développement
- 62/186 Dette extérieure et développement : vers une solution durable du problème de la dette des pays en développement

- 62/187 Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/206 Dette extérieure et développement : pour un règlement durable du problème de la dette des pays en développement
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 63/229 Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
- 63/239 Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
- 63/277 Organisation par l'Organisation des Nations Unies d'une conférence au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son impact sur le développement
- 63/303 Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement
- 64/190 Système financier international et développement
- 64/193 Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)
- 64/208 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 65/143 Système financier international et développement
- 65/168 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 65/185 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/187 Système financier international et développement
- 66/189 Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 66/212 Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2007/30 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement
- 2009/29 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2009/30 Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement
- 2011/216 Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
- 2011/23 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- 2011/38 Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

## **Sous-programme 5**

### **Développement social et égalité sociale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/132 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : vers une société pour tous au XXI<sup>e</sup> siècle
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/148 Politiques et programmes mobilisant les jeunes : dixième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

59/241	Migrations internationales et développement
60/2	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
60/35	Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
60/131	Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
60/141	Les petites filles
60/142	Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones
61/106	Convention relative aux droits des personnes handicapées
61/161	Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
61/208	Migrations internationales et développement
61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
62/127	Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
62/132	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
62/141	Droits de l'enfant
62/156	Protection des migrants
63/174	Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
63/188	Respect de la liberté universelle de circulation et importance capitale du regroupement familial
63/199	Déclaration de l'Organisation internationale du Travail sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
63/229	Rôle du microcrédit et de la microfinance dans l'élimination de la pauvreté
63/241	Droits de l'enfant
63/243	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
64/130	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
64/131	Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
64/133	Suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà



- 64/134 Proclamation de l'année 2010 Année internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/145 Les filles
- 64/146 Droits de l'enfant
- 64/154 Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant
- 64/159 Le droit à l'alimentation
- 64/164 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 64/215 Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/182 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 65/183 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation : l'éducation pour tous
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/197 Droits de l'enfant
- 65/199 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 65/211 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 65/212 Protection des migrants
- 65/214 Droits de l'homme et extrême pauvreté
- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/121 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

- 66/123 Rôle des coopératives dans le développement social
- 66/124 Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/126 Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les filles
- 66/141 Droits de l'enfant
- 66/143 Caractère inacceptable de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée
- 66/144 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/150 Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- 66/158 Le droit à l'alimentation
- 66/160 Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées
- 66/164 Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus
- 66/165 Aide et protection en faveur des déplacés
- 66/166 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 66/168 Élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction
- 66/172 Protection des migrants

66/173 Suite donnée à l'Année internationale de l'apprentissage des droits de l'homme

66/217 Mise en valeur des ressources humaines

*Résolutions du Conseil économique et social*

2003/11 Politiques et programmes mobilisant les jeunes

2006/4 La croissance économique durable pour le développement social, notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim

2006/15 Promotion de l'emploi des jeunes

2006/16 Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées

2006/27 Renforcement de la coopération internationale en vue de prévenir et de combattre la traite des personnes et d'en protéger les victimes

2006/29 Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles

2007/2 Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous

2008/18 Promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous

2008/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement, adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2007 du Conseil économique et social

2009/5 Surmonter la crise : un Pacte mondial pour l'emploi

2011/23 Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux

571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires

608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

609 (XXX) Financement et gestion de l'enseignement

615 (XXXI) Migration internationale

657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement

**Sous-programme 6**  
**Transversalisation de la problématique hommes-femmes**  
**dans le développement régional**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/248 Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement
- 60/35 Intensification du renforcement des capacités dans le secteur de la santé publique à travers le monde
- 60/136 Étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 60/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 61/144 Traite des femmes et des filles
- 62/132 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 62/134 Élimination du viol et d'autres formes de violence sexuelle dans toutes leurs manifestations, notamment dans les conflits et les situations apparentées
- 62/135 Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
- 63/157 Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
- 63/174 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/145 Les filles
- 64/216 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 64/217 Participation des femmes au développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines

- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/190 Traite des femmes et des filles
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/212 Protection des migrants
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/140 Les filles
- 66/164 Promotion de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus
- 66/165 Aide et protection en faveur des déplacés
- 66/166 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 66/172 Protection des migrants
- 66/173 Suite donnée à l'Année de l'apprentissage des droits de l'homme
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2001/5 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme concernant certaines questions thématiques
- 2002/5 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme concernant certaines questions thématiques

- 2003/44 Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin
- 2004/4 Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2006/29 Prévention du crime et réponses de la justice pénale à la violence à l'égard des femmes et des filles
- 2006/9 Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2008/33 Renforcement de la coordination des efforts menés par l'Organisation des Nations Unies et par d'autres instances pour lutter contre la traite des personnes
- 2008/34 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/12 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
- 2009/15 Future organisation des travaux et méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme
- 2009/16 Groupe de travail de la Commission de la condition de la femme chargé d'étudier les communications relatives à la condition de la femme

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 558 (XXVI) Programme d'action régional en faveur des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, 1995-2001
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement
- 658 (XXXIII) Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes

## **Sous-programme 7 Population et développement**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- S-21/2 Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
- 59/174 Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 59/241 Migrations internationales et développement
- 60/135 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 60/142 Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des populations autochtones
- 61/208 Migrations internationales et développement
- 61/295 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
- 62/220 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 63/174 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 64/132 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 64/139 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/148 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/198 Questions autochtones
- 65/212 Protection des migrants

- 65/240 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/127 Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
- 66/128 Violence à l'égard des travailleuses migrantes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/144 Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban
- 66/166 Promotion effective de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- 66/172 Protection des migrants

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2009/239 Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 555 (XXVI) Centre latino-américain de démographie
- 556 (XXVI) Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement
- 569 (XXVII) Centre latino-américain et des Caraïbes de démographie – Division de la population de la CEPALC
- 571 (XXVII) Pauvreté, population et dépenses budgétaires
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 644 (XXXII) Population et développement : activités prioritaires pour la période 2008-2010



657 (XXXIII) Comité spécial de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la population et le développement

## **Sous-programme 8 Développement durable et établissements humains**

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/237 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable
- 60/200 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
- 60/220 Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 62/215 Les océans et le droit de la mer
- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/204 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/155 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 65/157 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 65/159 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/160 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 65/161 Convention sur la diversité biologique
- 65/163 Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014)
- 65/165 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/198 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/202 Convention sur la diversité biologique
- 66/203 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session
- 66/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables

- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/231 Les océans et le droit de la mer

*Résolutions du Conseil économique et social*

- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session
- 2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 594 (XXIX) Sommet mondial pour le développement durable
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud

**Sous-programme 9**  
**Ressources naturelles et infrastructures**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/228 Activités entreprises au cours de l'Année internationale de l'eau douce (2003), préparatifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015) et autres initiatives de mise en valeur durable des ressources en eau
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/98 Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
- 63/2 Document final de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit

- 63/210 La stabilité et la fiabilité du transit des ressources énergétiques et sa contribution à un développement durable et à la coopération internationale
- 63/228 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/198 Examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015)
- 64/204 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
- 64/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/214 Groupes de pays en situation particulière : mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit
- 64/255 Amélioration de la sécurité routière mondiale
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/159 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/160 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 66/201 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
- 66/203 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session
- 66/205 Développement durable dans les régions montagneuses
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/214 Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2003/61 Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable (sous-programmes 8 et 9)
- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
- 2006/49 Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa sixième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 602 (XXX) Suivi du développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 648 (XXXIII) Programme de travail de la Commission pour la période biennale 2012-2013

**Sous-programme 10**  
**Planification de l'administration publique**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 59/55 Administration publique et développement
- 60/34 Administration publique et développement

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2004/233 Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales
- 2009/18 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa huitième session
- 2011/22 Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 340 (AC.66) Huitième session extraordinaire du Comité plénier de la CEPALC
- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 564 (XXVII) Résolution d'Aruba. Le pacte budgétaire : points forts, points faibles, enjeux
- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud
- 648 (XXXIII) Programme de travail de la Commission pour la période biennale 2012-2013
- 652 (XXXIII) Appui aux travaux de l'Institut de planification économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

**Sous-programme 11**  
**Statistiques**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 60/131 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 62/127 Mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées : réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux personnes handicapées
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

- 2000/7 Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 2005/13 Programme mondial de recensements de la population et des logements (2010)
- 2006/6 Renforcement des capacités statistiques
- 2009/237 Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarantième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante et unième session

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 580 (XXVIII) Création de la Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 649 (XXXIII) Conférence statistique des Amériques de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

**Sous-programme 12**

**Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/117 Assistance et coopération internationales en faveur de l'Alliance pour le développement durable de l'Amérique centrale
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 59/174 Deuxième décennie internationale des populations autochtones
- 60/220 Assistance humanitaire et relèvement pour El Salvador et le Guatemala
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 62/215 Les océans et le droit de la mer
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

- 63/19 La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 63/281 Les changements climatiques et leurs répercussions éventuelles sur la sécurité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/138 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 64/212 Science et technique au service du développement
- 64/217 Participation des femmes au développement
- 64/218 Mise en valeur des ressources humaines
- 65/141 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/157 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 65/159 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/161 Convention sur la diversité biologique
- 65/165 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 65/170 Migrations internationales et développement
- 65/171 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés



- 65/187 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/212 Protection des migrants
- 65/247 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/131 Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/172 Protection des migrants
- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 66/200 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 66/202 Convention sur la diversité biologique
- 66/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 66/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 66/211 Science et technique au service du développement
- 66/213 Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 66/215 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
- 66/216 Participation des femmes au développement
- 66/217 Mise en valeur des ressources humaines
- 66/231 Les océans et le droit de la mer

66/234 Mise en valeur des ressources humaines

*Résolutions du Conseil économique et social*

2004/52 Programme à long terme d'aide à Haïti

2009/4 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

2009/28 Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

2010/3 Science et technique au service du développement

2010/12 Promouvoir l'intégration sociale

2010/25 Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi

2010/28 Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

2010/29 Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes

606 (XXX) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

615 (XXXI) Migration internationale

622 (XXXI) Comité de coopération économique de l'Amérique centrale

624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

637 (XXXII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

647 (XXXIII) Coopération Sud-Sud

653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes

654 (XXXIII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes

### **Sous-programme 13**

#### **Activités sous-régionales dans les Caraïbes**

##### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- S-22/2 Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière
- 59/230 Promotion d'une approche intégrée de la gestion de la zone de la mer des Caraïbes dans la perspective du développement durable
- 61/198 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 62/86 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 62/182 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 62/205 Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
- 62/215 Les océans et le droit de la mer
- 63/217 Catastrophes naturelles et vulnérabilité
- 64/71 Les océans et le droit de la mer
- 64/73 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 64/137 Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes
- 64/140 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 64/141 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 64/187 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 64/199 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 64/204 Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session
- 64/206 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
- 64/207 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

- 64/212 Science et technique au service du développement
- 64/217 Participation des femmes au développement
- 65/141 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 65/152 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 65/155 Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir
- 65/157 Stratégie internationale de prévention des catastrophes
- 65/158 Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño
- 65/159 Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
- 65/161 Convention sur la diversité biologique
- 65/165 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 65/191 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 65/242 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes
- 66/125 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/129 Amélioration de la condition de la femme en milieu rural
- 66/132 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 66/184 Les technologies de l'information et des communications au service du développement
- 66/197 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 66/198 Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 66/199 Stratégie internationale de prévention des catastrophes

66/200	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
66/202	Convention sur la diversité biologique
66/203	Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session
66/206	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
66/207	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
66/211	Science et technique au service du développement
66/215	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)
66/216	Participation des femmes au développement
66/231	Les océans et le droit de la mer
<i>Résolutions du Conseil économique et social</i>	
2004/46	Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
2004/52	Programme à long terme d'aide à Haïti
2004/53	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
2004/68	Science et technique au service du développement
2009/17	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2010/3	Science et technique au service du développement
2010/28	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

*Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes*

- 552 (XXVI) Consolidation du développement durable en Amérique latine et aux Caraïbes
- 574 (XXVII) Participation des membres associés de la CEPALC au suivi des conférences mondiales de l'Organisation des Nations Unies et aux travaux du Conseil économique et social
- 615 (XXXI) Migration internationale
- 624 (XXXI) Appui à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
- 653 (XXXIII) Suivi du Plan d'action pour la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes
- 654 (XXXIII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes concernant le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
- 655 (XXXIII) Comité de développement et de coopération des Caraïbes
-